

1. RAPPORT du jury pour le prix quinquennal relatif aux sciences médicales, adressé à M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

(Période du 1^{er} janvier 1856 au 31 décembre 1860)

Monsieur le Ministre,

En instituant un prix quinquennal en faveur des meilleurs ouvrages publiés en Belgique par des auteurs belges, relativement aux sciences médicales, le Gouvernement a eu évidemment pour but d'exciter l'émulation des travailleurs, de récompenser ceux qui produisent des œuvres réellement utiles à la science et de concourir ainsi à l'édification de notre littérature médicale.

L'arrêté royal relatif à ce prix, permettait d'admettre au concours les ouvrages publiés depuis le 1^{er} janvier 1856, et fixait, par conséquent, au 1^{er} janvier 1861, la clôture de la première période quinquennale.

L'élan imprimé à l'étude des sciences médicales dans notre pays, les travaux assez nombreux qui, chaque année, y voient le jour, ne devaient pas laisser stérile ce premier concours, bien que les auteurs eussent été prévenus un peu tard.

Quinze ouvrages ont été déposés au département de l'Intérieur, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 31 décembre 1860. Ces ouvrages, se rapportant à différentes branches de la médecine (l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la chirurgie, l'ophtalmologie opératoire, l'obstétrique, la thérapeutique, l'hygiène), ont été transmis au jury, qui les a examinés avec la plus scrupuleuse attention. Ils témoignent du zèle et de l'activité qui animent nos écri-

vains en ces matières comme dans les autres sciences. Tout nous l'indique, dans un avenir prochain, nous verrons affluer dans les concours des ouvrages sérieux d'une grande importance pour la science.

Ce que nous disons ici n'est pas pour chercher à amoindrir le mérite des ouvrages admis à participer au concours actuel ; loin de nous cette pensée ; nous reconnaissons, au contraire, que plusieurs d'entre eux présentent un haut intérêt, et si tous ne peuvent atteindre à l'honneur suprême du prix, ils n'en conservent pas moins leur importance relative.

Avant de se mettre à l'œuvre, et en vue de faciliter ses appréciations, le jury a demandé aux auteurs une note indicative des parties ou des points de leurs publications auxquels ils attachent le plus de valeur, des idées qui leur appartiennent ou qui constituent pour la science un progrès réel.

Muni de ces renseignements, il a procédé à l'examen des ouvrages ; un rapport a été fait sur chacun d'eux par des commissaires compétents, et c'est après s'être éclairé par une discussion approfondie, qu'il a statué sur leur mérite respectif.

La tâche du jury était délicate et difficile : il avait à choisir entre tous les travaux qui lui étaient soumis, celui qui offrait des titres supérieurs comme œuvre de science ou d'utilité pratique ; car en présence du texte formel des arrêtés royaux qui règlent le concours, il ne pouvait disposer que d'un prix. Il s'est donc trouvé dans la nécessité de prononcer plus d'une exclusion, ce qui, nous nous hâtons de le dire, n'ôte rien à la valeur relative des œuvres qui n'ont pas obtenu la palme. Les auteurs de ces écrits ont, d'ailleurs, déjà été récompensés de leurs efforts, soit par l'accueil favorable fait à leurs travaux, soit par les encouragements que le Gouvernement s'est

Bichat, et après lui, tous les anatomistes considéraient la peau, les membranes muqueuses et séreuses comme étant formées par un tissu particulier qu'ils désignaient sous le nom de *tissu dermatique*. M. Van Kempen s'attache à prouver que ce tissu n'existe point, parce qu'il n'y a pas d'élément anatomique particulier qui le distingue des autres tissus, et que les membranes dites dermatiques sont des organes complexes formés par l'association des tissus rangés dans les trois classes de la division ci-dessus indiquée.

Nous mentionnerons comme appartenant à l'auteur la description des systèmes osseux, nerveux, vasculaire et glandulaire. Celle des tissus est faite d'après les auteurs qui l'ont précédé et d'après ses recherches propres. Celles relatives au développement du tissu corné, des ongles, du tissu conjonctif, du tissu jaune élastique, des tissus osseux et musculaire renferment surtout des observations particulières à l'auteur, fruit de patientes investigations.

En résumé, le livre dont il s'agit est une œuvre sérieuse et de progrès appelée à rendre d'utiles services à la science et à l'enseignement et qui sera consultée avec fruit par le savant comme par le praticien.

Le second travail du même auteur tend à élucider l'une des questions les plus intéressantes de la physiologie. Jusqu'à ces derniers temps, il était généralement admis que la sensibilité et le mouvement étaient directement transmis de chaque côté de la moelle épinière. Par de nombreuses expériences sur les animaux vertébrés, M. Van Kempen est arrivé à des conclusions différentes, à savoir :

1^o Que la transmission de la sensibilité dans la moelle épinière est *croisée* dans toute la longueur de cet organe, comme l'avait annoncé déjà Brown-Sequard ;

2^o Que la transmission du mouvement volontaire est directe dans chaque moitié de la moelle épinière, excepté dans la région cervicale où elle est *croisée* comme dans la sensibilité, résultat différent de celui obtenu par Brown-Sequard, qui a avancé que le mouvement était transmis directement dans toute l'étendue de la moelle.

Les expériences établissant ces conclusions, ont été répétées par M. Van Kempen, sur des grenouilles, des oiseaux et des mammifères, devant une Commission de l'Académie royale de médecine, composée de MM. François, Thiernesse et Fossion. Cette Commission a reconnu, dans son rapport (*Bulletin de l'Académie*, t. III, 2^e série, p. 155), que ces conclusions étaient « logiques et rigoureuses. » Elle a ajouté que ces travaux de M. Van Kempen constituent « un progrès réel dans la science ; qu'ils éclaircissent et fixent un point de physiologie resté jusqu'à ce jour dans une grande obscurité et méritent à tous égards les encouragements de la Compagnie. » Partageant cette appréciation, le jury n'a pas hésité à reconnaître que c'était pour M. Van Kempen un titre de plus à ajouter à ceux qu'il s'est acquis à la science et il en a tenu compte dans le jugement qu'il était appelé à prononcer.

Ici se termine la tâche du jury ; il a la conscience de l'avoir remplie avec justice et impartialité.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président,

MASCART.

Le Secrétaire-Rapporteur,

J.-R. MARINUS.

Bruxelles, le 23 avril 1862.

— **M. le Président** : L'arrêté royal qui ratifie le jugement du jury est conçu en ces termes :

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT :

Vu Notre arrêté du 25 novembre 1859, instituant un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur des meilleurs ouvrages publiés en Belgique par des auteurs belges, relativement aux sciences médicales, ainsi que les arrêtés réglementaires du 7 février 1859 et du 31 décembre 1860 ;

Vu le rapport du Jury chargé de décerner ce prix, pour la période quinquennale révolue le 31 décembre 1860, duquel rapport il résulte que le prix de cinq mille francs a été décerné par le Jury, à M. le docteur E. M. Van Kempen, professeur d'anatomie humaine à l'Université de Louvain, pour ses deux ouvrages intitulés :

1^o Manuel d'anatomie générale ;

2^o Expériences physiologiques sur la transmission de la sensibilité et du mouvement dans la moelle épinière ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le prix quinquennal des sciences médicales pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1856 et le 31 décembre 1860, est accordé à M. le docteur E. M. Van Kempen, professeur à l'Université de Louvain.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 24 mai 1862.

(Signé) LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

(Signé) ALPH. VANDENPEEREBOOM.

Pour expédition conforme,

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

(Signé) STEVENS.

2. DE L'OXALURIE et de ses applications au régime diététique, suivie d'une comparaison entre le régime sucré et le régime salé, et d'un compte rendu des expériences faites avec le sulfate de magnésie et le sulfate de soude, en vue de prévenir l'infection purulente ; par M. le docteur BURGGHAEVE, membre titulaire.

Il y a quatre ans environ, j'eus occasion de pratiquer, dans l'espace de quelques mois, l'opération de la lithotomie sur deux enfants, l'un de six ans et demi, l'autre de quatre ans, tous les deux atteints de calculs muraux ou d'oxalate de chaux.

Chez le premier de ces petits malades, le calcul était double, de la forme et du volume d'un petit œuf de pigeon.

Il y avait plus de quatre ans que la présence de ces concrétions était devenue sensible. J'ignore quelle circonstance avait fait retarder l'opération, d'autant plus que les signes en étaient des plus manifestes.

Le petit sujet s'épuisait en ténésmes devenus tellement douloureux, qu'à chaque mixtion il était prêt à tomber en